



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question orale n° 1367

Texte de la question

M. Jean de Lipkowski souhaite attirer l'attention de M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace sur la strategie d'evolution du reseau postal pour les prochaines annees en Charente-Maritime. Suite aux differentes informations communiquees aux maires du departement par la direction departementale de La Poste, il apparait inevitable que la restructuration du reseau entrainera la suppression totale de la distribution dans 21 bureaux distributeurs et 27 recettes rurales, et partielle dans une dizaine. Pour prendre quelques exemples, les communes des Mathes, de Saint-Palais ou d'Arvert risquent de voir leur bureau disparaître. A l'heure ou il est question d'aménagement du territoire, les élus locaux craignent a juste titre que cette reorganisation ne corresponde pas du tout aux besoins de la population, soucieuse de conserver un service public efficace et de proximite. Il lui demande donc de bien vouloir preciser la strategie de La Poste quant a ses projets de restructuration en Charente-Maritime.

Texte de la réponse

M. le president. M. Jean de Lipkowski a presente une question no 1367.

La parole est a M. Jean de Lipkowski, pour exposer sa question.

M. Jean de Lipkowski. Je souhaite appeler l'attention de M. le ministre delegue a la poste sur les perspectives d'evolution du reseau postal en Charente-Maritime pour les prochaines annees et sur la strategie mise en oeuvre a cet effet. Cette strategie nous inquiete, ainsi que l'atteste la motion recemment adoptee par les maires de Charente-Maritime.

Diverses informations communiquees aux maires du departement par la direction departementale de La Poste, semblent indiquer que la restructuration du reseau entrainera la suppression totale de la distribution dans vingt et un bureaux distributeurs et vingt-sept recettes rurales, et une suppression partielle dans une dizaine de bureaux. On me repondra sans doute que la suppression de la distribution ne prejugé pas la fermeture de ces bureaux. Qu'on me permette d'en douter. A partir du moment ou ces bureaux auront une activite reduite, on finira par arguer que leur fermeture s'impose. C'est la crainte des élus de nombreuses communes de mon arrondissement comme Arvert, Les Mathes ou Echillais.

A l'heure ou nous souhaitons mettre en oeuvre une politique hardie et vigoureuse d'aménagement du territoire, il y a la une contradiction, que les élus denoncent. Ils craignent a juste titre que cette reorganisation ne corresponde pas du tout aux besoins de la population, qui est soucieuse de conserver un service public efficace et de proximite. En effet, le maintien de ces etablisements dans les zones rurales participe au soutien de l'economie locale et apporte, comme c'est le cas en Charente-Maritime, une assistance appropriee aux citoyens les plus isoles.

Le contrat de plan qui avait ete conclu entre l'Etat et La Poste - appele communement «moratoire Balladur» - prevoyait le maintien de l'offre de services postaux pour la periode qui s'etend de 1995 a la fin 1997. Or, actuellement, on peut constater que, dans les faits, La Poste ne respecte pas totalement ce moratoire. Tel est en substance le message de l'association des maires de Charente-Maritime.

Je suis parfaitement conscient de la necessite d'optimiser l'efficacite du reseau postal. Neanmoins, je demande

au Gouvernement, d'une part, de faire respecter les accords passes et, d'autre part, d'envisager leur perennisation au-dela de 1997.

M. Didier Boulaud Tres bien !

M. le president. La parole est a Mme le secretaire d'Etat aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secretaire d'Etat aux transports. Je vous prie, monsieur le depute de bien vouloir excuser l'absence de mon collegue, M. Fillon, qui est aujourd'hui en province et m'a chargee de vous transmettre sa reponse.

Nous connaissons votre engagement constant et efficace en faveur de la politique d'aménagement du territoire. La Poste participe activement a cette politique en respectant les dispositions de la loi du 2 juillet 1990, de son cahier des charges et du contrat de plan qu'elle a signe avec l'Etat. Son objectif est d'assurer un service de qualite repondant aux besoins de toutes les categories d'usagers sur l'ensemble du territoire, en particulier en zone rurale.

C'est en ce sens que, a la demande du Gouvernement, le president de La Poste a rappele le 26 fevrier 1996 aux parlementaires qu'il ne procederait a aucune fermeture de bureaux pendant la periode d'application de l'actuel contrat de plan.

Cependant, La Poste se doit aussi, vous en conviendrez, d'optimiser et d'adapter le reseau de ses bureaux distributeurs afin de le rendre plus efficace et mieux a meme de remplir sa mission essentielle de contact quotidien avec le grand public. La simplification du reseau d'acheminement et le renforcement des moyens techniques affectes au service de la distribution participent a cette amelioration du service public de proximite. L'equipement avec des vehicules motorises de la quasi-totalite des tournées en zone rurale autorise en outre le regroupement des tournées de distribution sans prejudice pour les clients.

C'est dans cet esprit que doivent etre consideres les projets visant a regrouper les tournées de distribution dans le departement de Charente-Maritime. Toutefois, ces projets de regroupement ne seront mis en oeuvre qu'apres la plus large concertation avec l'ensemble des partenaires concernes.

Ces mesures purement techniques de reorganisation interne a La Poste ne remettront en cause ni la qualite de service actuelle de la distribution du courrier ni, bien entendu, l'existence des bureaux de poste concernes. Vous en avez cite certains en vous inquietant de leur eventuelle fermeture. Je puis vous rassurer: ils ne sont pas menaces de fermeture.

Il faut ajouter que ces reorganisations internes permettront aux chefs d'etablissement de consacrer l'essentiel de leur activite a l'accueil et au conseil de la clientele, donc au service de proximite. Ils participeront ainsi de maniere plus active au developpement de La Poste en milieu rural et par consequent a la vie economique locale. Tel est l'objectif de La Poste.

Loin de se desengager du monde rural, La Poste s'attache a mettre en place une organisation adaptee a son activite et aux besoins de la population. Cette organisation doit permettre d'assurer la perennite d'un service public de qualite sur l'ensemble du territoire.

M. le president. La parole est a M. Jean de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Madame le secretaire d'Etat, vous avez fait une description idyllique de la situation, telle qu'on la concoit depuis Paris. Mais, sur le terrain, ce n'est pas tout a fait la meme chose !

Je veux bien que l'on cherche a ameliorer la rentabilite des services mais, malheureusement, cela se fait bien souvent au detriment des usagers. On affirme qu'il n'y aura aucune fermeture de bureau. Peut-etre, encore que j'aie eu a me battre pour eviter certaines fermetures. Il y a en fait une diminution du service dans certains bureaux de poste ruraux, qui fonctionnent pourtant normalement et dont la clientele est importante. Ces bureaux ne sont plus ouverts le matin, mais seulement l'apres-midi et le samedi matin, ce qui entraine une gene pour les usagers.

On assure que la reorganisation des tournées se fera en concertation avec les interesses, mais nous avons toujours ete places devant le fait accompli.

Je tiens enfin a signaler a mon ami Fillon quelques incoherences; ainsi, le bureau de Saint-Palais va etre transfere trois kilometres plus loin, a Vaux-sur-Mer, une localite beaucoup moins importante.

Toutes ces modifications semblent tres bien sur le papier mais, sur le terrain, la situation est preoccupante. Je compte donc sur l'action et la sagesse de mon ami Fillon pour mettre un terme aux errements que j'ai denonces.

Données clés

Auteur : [M. de Lipkowski Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1367

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 19 février 1997, page 1095

Réponse publiée le : 26 février 1997, page 1306

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 février 1997